



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



LE POINT PRESSE DE LA DIRECCTE NORD - PAS-DE-CALAIS

Dossier de presse
2 octobre 2012

Sommaire

Les chiffres du chômage fin août 2012

Le bilan de l'Opération Interministérielle Vacances 2012

Les emplois d'avenir - premiers éléments provisoires

Les élections professionnelles dans les très petites entreprises

entreprises tr
emploi développe
tourisme
formation tout a
international
régulation

travail régulation
ement économique
dialogue social
au long de la vie
al **compétitivité**
concurrentielle

entreprises **travail** régulation
emploi développement économique
tourisme **dialogue social**
formation tout au long de la vie
international **compétitivité**
régulation concurrentielle



Direccte Nord - Pas-de-Calais

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Les Arcades de Flandre • 70 rue Saint-Sauveur • BP 456 - 59021 LILLE Cedex

Tél. 03 20 96 48 60 • Fax. 03 20 52 74 63

Internet : <http://nord-pas-de-calais.direccte.gouv.fr>



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Le 2 octobre 2012**

DEMANDEURS D'EMPLOI FIN AOÛT 2012 EN NORD - PAS-DE-CALAIS

Après une hausse de 3 000 demandeurs d'emploi en août, la région compte désormais 348 900 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. L'augmentation régionale comme nationale est de +0,9 % sur un mois. Dans cet ensemble, les demandeurs d'emploi sont 243 800 à n'avoir exercé aucune activité en août (catégorie A).

Sur un an, 21 900 personnes supplémentaires se sont inscrites à Pôle emploi, soit une hausse de +6,7 % en région pour +8,4 % au niveau national.

Toutes les catégories d'âge sont touchées par la hausse du chômage, mais les plus de 50 ans restent les plus affectés (+1,2 % sur un mois et +13,6 % sur un an).

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an progresse également et représente 42,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Sur un an, leur nombre augmente de +5,8 %. Le nombre de personnes inscrites depuis plus de trois ans marque quant à lui une hausse de +17,3 %.

BILAN DE L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES 2012

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) est une campagne de prévention et de contrôle menée dans les zones touristiques par l'État durant la période estivale. Ces contrôles visent à prévenir toute pratique déloyale, abus ou infractions pour garantir la protection des consommateurs et la qualité des prestations offertes aux touristes.

Cette année, les contrôles ont porté en priorité sur les offres touristiques sur Internet, les règles de sécurité des activités sportives et de loisirs et l'offre de voyages.

Sous le pilotage de la Direccte, près de 3 700 actions de contrôle dans plus de 1 200 établissements ont été effectuées dans le contexte particulier des Jeux Olympiques de Londres.

LES EMPLOIS D'AVENIR – PREMIERS ÉLÉMENTS PROVISOIRES ISSUS DU PROJET DE LOI

Les emplois d'avenir seront réservés aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, aux jeunes bacheliers résidant en Zone urbaine sensible et aux jeunes handicapés, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Ils seront créés dans le secteur non marchand (secteur associatif, collectivités territoriales...) autour d'activités d'utilité sociale et offrant des perspectives de croissance et de recrutement (filiales verte et numérique, aide à la personne, secteur social et médico-social, animation, loisirs...). Des entreprises du secteur marchand pourront à la marge entrer dans le dispositif.

Les contrats seront conclus à temps plein pour une durée indéterminée ou en CDD de 1 à 3 ans. L'État prendra en charge 75 % du salaire brut au niveau du SMIC dans le secteur non marchand et 35 % dans le secteur marchand.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TPE (MOINS DE 11 SALARIÉS)

Du 28 novembre au 12 décembre, 226 000 salariés des TPE régionales ou employés à domicile sont appelés à voter pour la première fois pour les syndicats qui les représenteront. Les syndicats représentatifs défendront leurs intérêts dans les négociations des conventions collectives et des accords de branche. En France, 4,6 millions de salariés sont concernés.

Les électeurs inscrits sur la liste électorale publiée par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social depuis le 10 septembre 2012, pourront voter soit par correspondance, soit via un site internet mis à leur disposition.

Pour toute information concernant ce scrutin, ils peuvent consulter le site à l'adresse suivante : www.electiontpe.travail.gouv.fr ou contacter les services du pôle Travail de la Direccte au 03 20 96 48 78.



LE POINT PRESSE DE LA DIRECCTE NORD - PAS-DE-CALAIS

2 octobre 2012



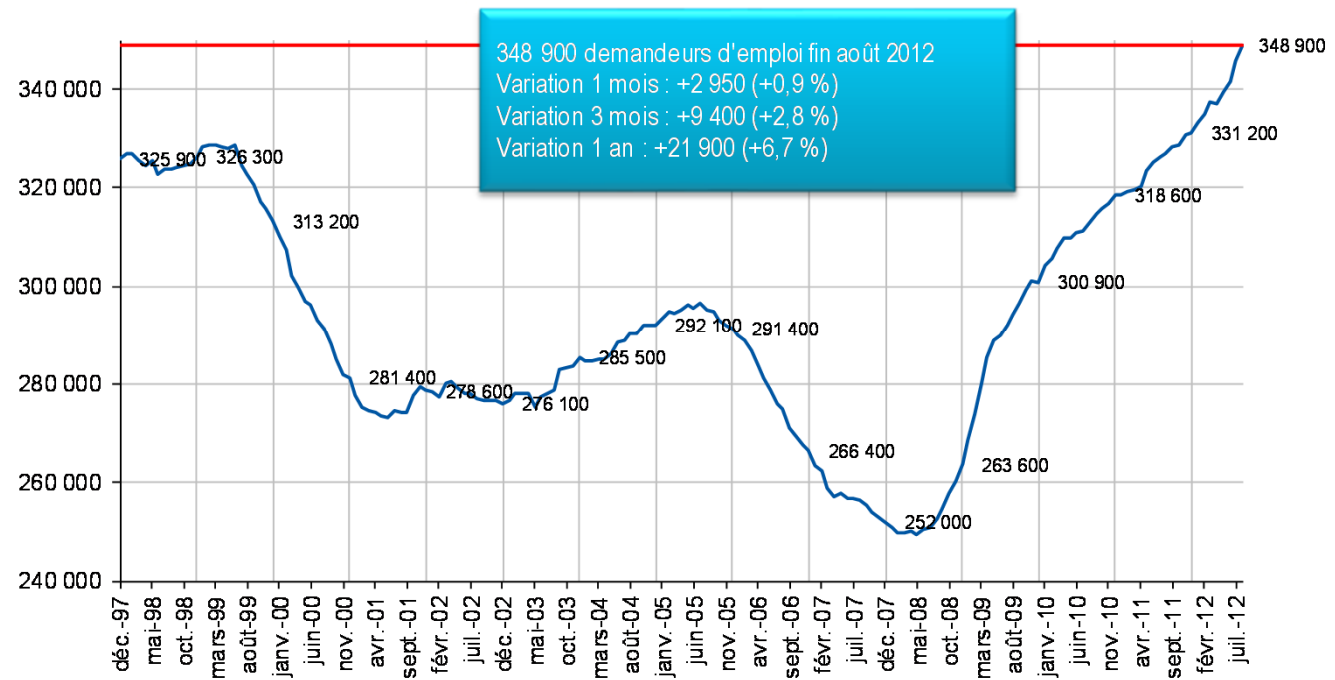
CHIFFRES DU CHÔMAGE À FIN AOÛT 2012

Nord - Pas-de-Calais

Situation du chômage et de l'emploi

- Hausse du nombre de demandeurs d'emploi en août
 - +3 000 personnes en un mois, +0,9 % (+0,9 % en France)
 - +21 900 personnes en un an, +6,7 % (8,4 % en France)

**Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi
Catégories A, B, C (cvs-cjo)**

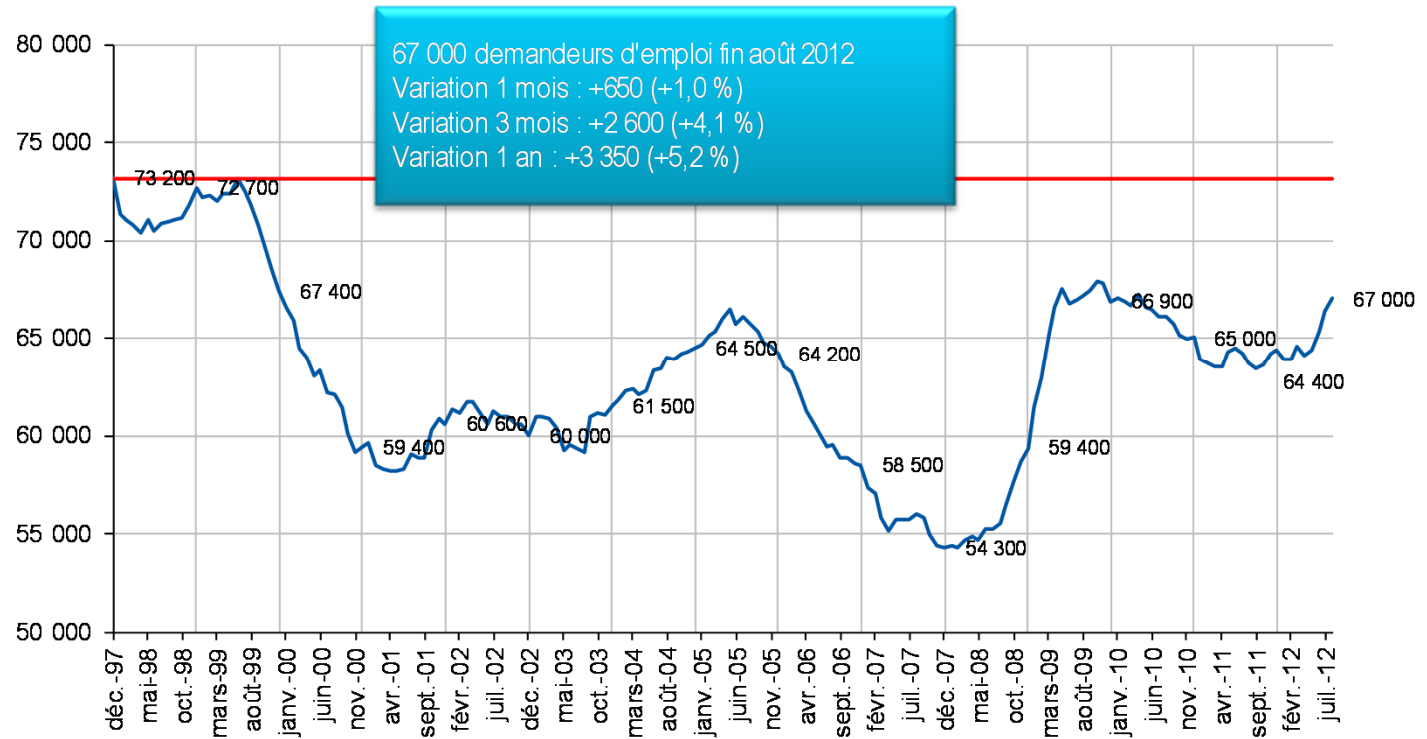


Source : STMT - Pôle Emploi, Dares Traitement des cvs : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Part des jeunes : 19,2 % en région, 15,1 % en France

- Dégradation du **chômage des jeunes** depuis juin :
- 67 000 inscrits, hausse de +4,1 % sur les trois derniers mois en région comme en France

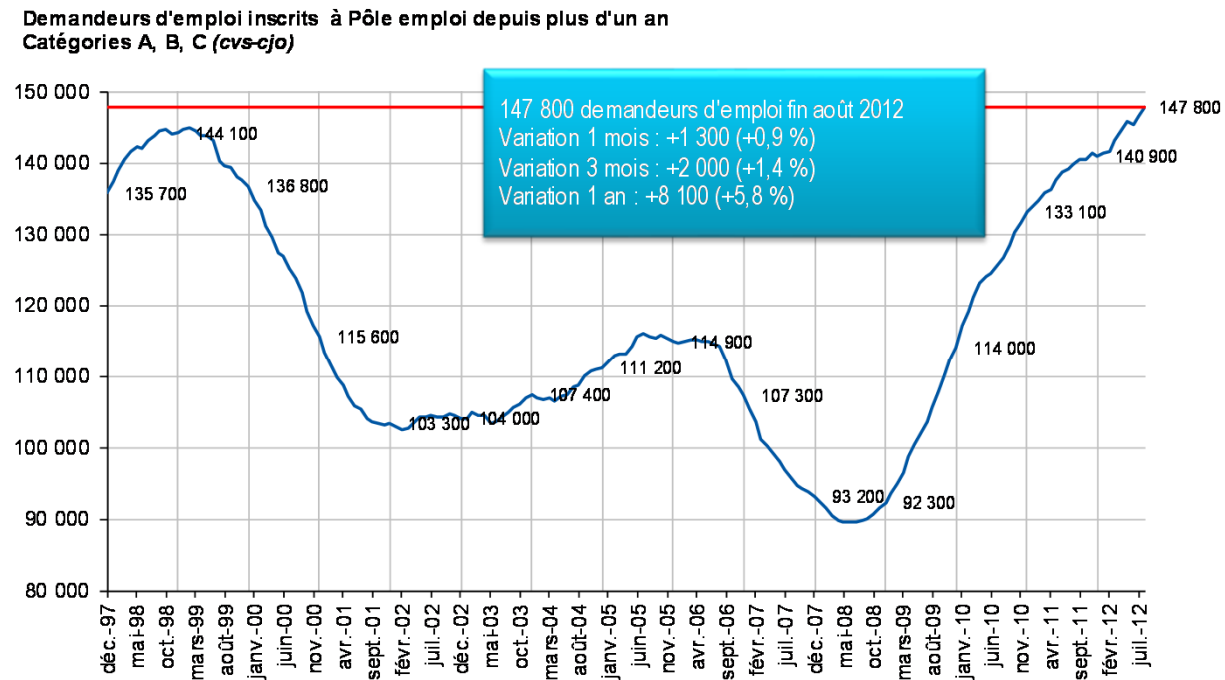
**Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de moins de 25 ans
Catégories A, B, C (cvs-cjo)**



Source : STMT - Pôle Emploi, Dares Traitement des cvs : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Part des inscrits depuis plus d'un an : 42,4 % en région, 38,4 % en France

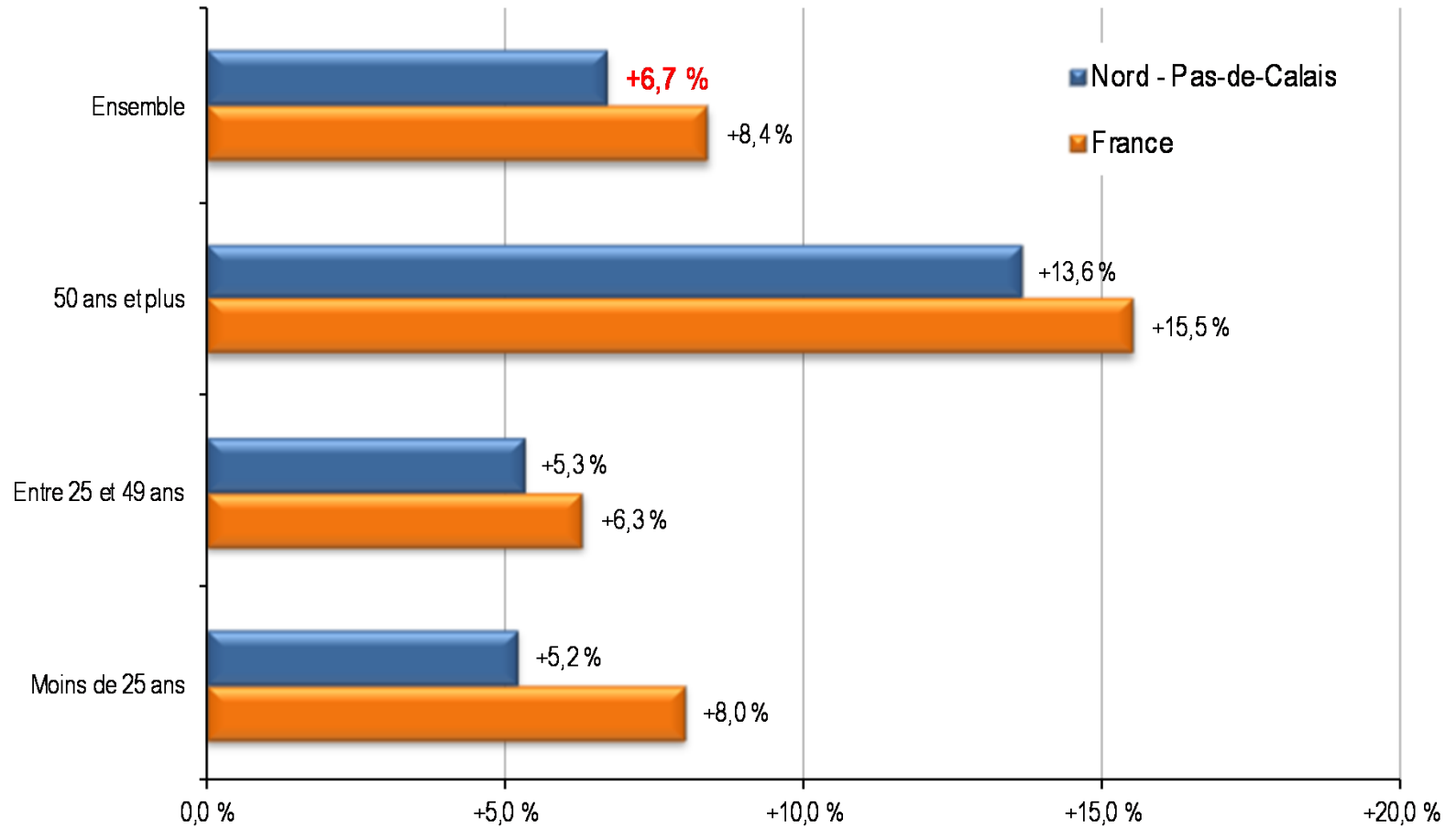
- Hausse du **chômage de longue durée** : 147 800 personnes (42,4 %), hausse de +1,4 % sur les trois derniers mois (+2,7 % en France), notamment pour les inscrits depuis plus de trois ans (43 600 inscrits, +3,0 % sur les trois derniers mois)



Source : STMT - Pôle Emploi, Dares Traitement des cvs : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Sur un an, la dégradation du marché du travail est moins marquée en région

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par âge
Catégories A, B, C (cvs-cjo)





CHIFFRES DU CHÔMAGE À FIN AOÛT 2012

Nord - Pas-de-Calais



BILAN DE L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES 2012

Nord - Pas-de-Calais



Direccte Nord - Pas-de-Calais

Point presse du 2 octobre 2012



L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) 2012

- Intensification des actions de contrôle et de prévention dans les secteurs liés aux vacances
- Au niveau régional, pilotage assuré par la Direccte



Concurrence
Consommation
Répression des fraudes
Métrologie légale

Direccte Nord - Pas-de-Calais

Opération Interministérielle Vacances 2012

1er octobre 2012



Trois priorités en 2012

- Les offres touristiques sur Internet
- Les règles de sécurité des activités sportives et de loisirs
- L'offre de voyages (transports et hôtellerie)



Concurrence
Consommation
Répression des fraudes
Métrologie légale

Direccte Nord - Pas-de-Calais

Opération Interministérielle Vacances 2012

1er octobre 2012



Les actions récurrentes

- L'hygiène et la sécurité alimentaire
- Le renforcement de l'information du consommateur et la lutte contre les pratiques déloyales
- La sécurité des produits et services de loisirs
- La recherche des contrefaçons



Concurrence
Consommation
Répression des fraudes
Métrologie légale

Direccte Nord - Pas-de-Calais

Opération Interministérielle Vacances 2012

1er octobre 2012



Les spécificités régionales

- Les JO de Londres 2012
- La braderie de Lille
- Le Main Square Festival dans le Pas-de-Calais



Concurrence
Consommation
Répression des fraudes
Métrologie légale

Direccte Nord - Pas-de-Calais

Opération Interministérielle Vacances 2012

1er octobre 2012



Le bilan régional

- 3 700 actions de contrôle
- 1 320 visites d'établissements
- 43 procès-verbaux
- 24 mesures administratives
- 1 injonction
- 530 rappels de réglementation ou notifications d'information réglementaire
- 1 262 kg de denrées alimentaires retirés de la consommation



Concurrence
Consommation
Répression des fraudes
Métrologie légale

Direccte Nord - Pas-de-Calais

Opération Interministérielle Vacances 2012

1er octobre 2012



Les faits marquants

- Les anomalies en matière **d'hygiène et de sécurité des denrées alimentaires restent élevées**
- De nombreuses **infractions aux règles d'information du consommateur** sur les prix et les conditions de location



Concurrence
Consommation
Répression des fraudes
Métrologie légale

Direccte Nord - Pas-de-Calais

Opération Interministérielle Vacances 2012

1er octobre 2012



BILAN DE L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES 2012

Nord - Pas-de-Calais



Concurrence
Consommation
Répression des fraudes
Métrologie légale

Direccte Nord - Pas-de-Calais

Point presse du 2 octobre 2012



LES EMPLOIS D'AVENIR



Emplois d'avenir pour lutter contre le chômage des jeunes sans qualification

- La cible
 - **Jeunes de 16 à 25 ans sans qualification dans les zones marquées fortement par le chômage**
 - Jeunes jusqu'au niveau BAC dans certaines zones particulièrement difficiles
- Avec quels employeurs ?
 - **Secteur non marchand – emplois d'utilité sociale**
 - L'ESS est un secteur d'employeurs potentiels
 - Le secteur marchand à titre exceptionnel
- Les modalités contractuelles
 - L'emploi d'avenir est bâti sur la même base juridique que le CUI
 - **CDI (ou CDD de 1 à 3 ans) à temps plein (exceptionnellement à temps partiel)**
- Avec quelle aide ?
 - **75 % du SMIC pris en charge par l'État** dans le non marchand
 - 35 % dans le marchand
- Les modalités d'accompagnement
 - **Des actions de formation seront incluses dans le contrat**
 - Région et OPCA sont mobilisés pour faciliter l'accès à leur offre de formation
 - **Un accompagnement externe est mis en place**
 - Aide à l'élaboration du projet professionnel
 - Levée des difficultés périphériques
 - Préparation de la sortie
- L'organisation et le déploiement
 - **Les missions locales** devraient se voir confier un rôle central dans la détection des publics et l'accompagnement pendant le contrat
 - L'articulation avec Pôle emploi est en cours de définition
- Une organisation particulière se mettra en place
 - **Le succès du dispositif repose sur la bonne coordination des acteurs**
 - **L'impulsion territoriale sera déterminante**

Mise en œuvre dès novembre 2012



LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES



Direccte Nord - Pas-de-Calais

Point presse du 2 octobre 2012



- Du 28 novembre au 12 décembre 2012, les salariés des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et les employés à domicile sont appelés à voter, pour la première fois, pour les syndicats qui les représenteront
- **226 000 salariés sont concernés par ce nouveau droit**
- Les salariés concernés ont reçu un premier courrier personnalisé qui présente l'élection et confirme leur inscription sur les listes électorales du scrutin
- Pour pouvoir voter, les salariés, quelle que soit leur nationalité, devront remplir trois conditions :
 1. avoir été salarié d'une entreprise de moins de 11 personnes ou domicile, en décembre 2011
 2. avoir 16 ans révolus au premier jour du vote (le 28 novembre 2012)
 3. être bien inscrit sur les listes électorales du scrutin
- Un site internet dédié à l'élection est d'ores et déjà accessible sur : www.electiontpe.travail.gouv.fr



LES EMPLOIS D'AVENIR – PREMIERS ÉLÉMENTS PROVISOIRES ISSUS DU PROJET DE LOI

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les jeunes bénéficiaires du dispositif :

- les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ;
- ceux qui ont un CAP/BEP mais qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi ;
- à titre exceptionnel, les jeunes bacheliers résidant en Zone urbaine sensible (ZUS) ou en Zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- les personnes reconnues travailleur handicapé âgées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiées, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

AVEC QUELS EMPLOYEURS ?

Ces nouveaux emplois seront pour l'essentiel créés dans des activités d'intérêt général et d'utilité sociale, par des employeurs appartenant au **secteur non marchand** (secteur associatif, collectivités territoriales...).

Les établissements relevant de l'Économie Sociale et Solidaire sont des employeurs potentiels.

Par exception, des entreprises du secteur marchand qui peuvent apporter une contribution originale et innovante pourront entrer dans le cadre du dispositif.

Les employeurs devront se concentrer sur les activités susceptibles d'offrir des perspectives de croissance et de recrutement dans les années à venir : filières « vertes », secteur social et médico-social, métiers d'aide à la personne...

La prospection des employeurs sera organisée au cours des prochaines semaines, ainsi que le recueil des offres d'emploi qualifiées « emploi d'avenir » sur un site dédié et l'orientation des jeunes éligibles vers les missions locales.

AVEC QUELLE AIDE ?

L'aide de l'État :

Le montant de l'aide de l'État sera de 75 % du coût salarial au niveau du SMIC pour les employeurs du secteur non marchand et de 35 % dans le secteur marchand.

Simulation sur un emploi à temps plein	Secteur non marchand	Secteur marchand
Coût salarial mensuel employeur avec cotisations patronales	2 040 €	2 040 €
Montant d'aide mensuel « emploi d'avenir » versé à l'employeur	1 070 €	499 €
Montant d'aide total à l'employeur (aide « emploi d'avenir » + exonérations)	1 506 €	864 €
Coût mensuel restant pour l'employeur	534 €	1 175 €

L'engagement budgétaire de l'État représentera 2,4 milliards d'euros par an (150 000 emplois d'avenir). Au plan national, 6 000 emplois d'avenir seront mobilisés avant la fin de 2012, puis 100 000 en 2013, pour un total de 150 000 en 2014.

QUELS CONTRATS ? QUELLES DISPOSITIONS PENDANT LE CONTRAT ?

Le parcours du jeune :

La durée est une condition indispensable au succès d'un véritable parcours d'insertion et de développement personnel et professionnel. Le contrat pourra prendre la forme d'un CDI ou d'un CDD de 1 à 3 ans, à temps plein (exceptionnellement à temps partiel).

L'aide de l'État pourra être de trois ans, sans être inférieure à un an.

Accompagnement - formation - sortie :

Le contrat inclura des actions de formation, en fonction des compétences dont l'acquisition est visée.

Les financeurs de formation (Région et OPCA) seront sollicités pour l'accès à leur offre de formation, adaptée au besoin.

Pendant le contrat, un accompagnement externe renforcé est mis en place. Il inclut :

- Une aide à l'élaboration d'un projet professionnel ;
- Une levée des difficultés périphériques à l'accès à l'emploi (logement, mobilité, suivi médical...) ;
- Une aide à la préparation de la sortie (capitalisation des compétences acquises, pérennisation de l'emploi chez le même employeur, alternance...).

QUELLES DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) ?

Par rapport aux contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) classiques :

- La durée de l'aide est plus importante (3 ans contre 7 mois en moyenne) ;
- À la différence des CAE qui sont à mi-temps et quasi-exclusivement des CDD, les emplois d'avenir seront à temps plein et pourront être en CDI.

Emplois d'avenir professeurs

Accompagner des jeunes qui, souhaitant poursuivre des études et se destiner aux métiers de l'enseignement, ne peuvent le faire faute de moyens.

Le dispositif est réservé aux étudiants boursiers en deuxième année de licence. Il vise en priorité les jeunes issus des Zones urbaines sensibles ou ayant effectué leurs études dans des établissements implantés dans ces zones.

Ils pourront bénéficier d'une entrée progressive dans le métier d'enseignant par un parcours de 3 ans dans des établissements scolaires. Ils exerceront une activité rémunérée compatible avec leurs études (inférieure à un mi-temps) et en lien direct avec leur projet professionnel. Les missions confiées évolueront au fur et à mesure de leur montée en compétence pour les rapprocher progressivement du métier d'enseignant.

L'étudiant bénéficiaire s'engage à passer les concours de recrutement d'enseignants de l'Éducation nationale.

La création de nouvelles « bourses de service public » permettra, en se cumulant avec la rémunération liée à l'emploi d'avenir et les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur, d'assurer aux étudiants un revenu mensuel moyen de 900€ au total.

En 2013, 6 000 emplois d'avenir sur 100 000 seront mobilisés dans l'Éducation nationale.

BILAN DE L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE **VACANCES 2012**

PRÉSENTATION

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) est une campagne de prévention et de contrôle menée dans les zones touristiques par l'État durant la période estivale. Ces contrôles visent à prévenir toute pratique déloyale, abus ou infractions pour garantir la protection des consommateurs et la qualité des prestations offertes aux touristes.

En région Nord - Pas-de-Calais, l'édition 2012 a suivi une opération d'envergure menée dès avril dans le cadre des JO de Londres. Par ailleurs, les contrôles ont couvert deux événements majeurs : la Braderie de Lille et ses 2,5 millions de visiteurs et le Main Square Festival organisé dans le Pas-de-Calais.

Tous les secteurs ont été visés et une attention particulière a été portée cette année sur :

- Les offres touristiques sur Internet ;
- Les activités de loisirs, sportifs en particulier (équipements utilisés et prestations proposées aux pratiquants). L'accent dans ce domaine a été mis sur le contrôle des aires et des structures gonflables de jeux ;
- L'offre de transport touristique (aérien, maritime, routier, offre de voyage à la journée ou moins, forfait voyage avec transport inclus...).

Par ailleurs, comme tous les ans, les services de contrôle se sont attachés à vérifier :

- L'hygiène et la qualité des aliments remis directement au consommateur (conditions d'entreposage des denrées, aliments périmés, hygiène générale des établissements, respect des règles de température). Les contrôles en la matière concernent en premier lieu les restaurants et les stands alimentaires mobiles mais aussi les grandes et moyennes surfaces de vente ;
- La loyauté des transactions dans l'offre d'hébergement classique (hôtels, location de meublés, gîtes, chambres d'hôtes, campings) ou à thème, très porteur par son côté insolite (hébergement dans des roulottes, des yourtes ou des tentes genre tipis).

LE BILAN

Sous le pilotage de la Direccte, près de 3 700 actions de contrôle dans plus de 1 200 établissements ont été effectuées dans le contexte particulier des Jeux Olympiques de Londres. De nombreuses anomalies de gravité très diverse ont été relevées.

À côté du simple avertissement donné pour une information incomplète du consommateur sur les prix pratiqués, l'administration a demandé la fermeture de trois établissements (une boulangerie-pâtisserie, un établissement de restauration rapide et un café-restaurant) en raison des graves manquements constatés aux règles d'hygiène.

Les vérifications ont donné lieu à la rédaction de 43 procès-verbaux, 24 mesures administratives et 1 injonction de procéder à des mesures correctives dans les cas les plus graves, ainsi qu'à 530 rappels de réglementation ou notifications d'information réglementaire pour les infractions mineures constatées.

Au total, 1 262 kg de denrées alimentaires ont dû être retirés de la consommation, dont la moitié pendant la Braderie de Lille où plus de 400 sandwiches ont été détruits.

Les services de contrôle ont également été très actifs dans la recherche de contrefaçons et à cette occasion ont procédé à la saisie de coques pour téléphones mobiles ou encore de parfums contrefaits.

Sur www.electiontpe.travail.gouv.fr,
retrouvez toutes les informations
sur l'élection !

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE POUR RECEVOIR UN MEL OU UN SMS LE JOUR DE L'OUVERTURE DU VOTE

SUR CE SITE VOUS POUVEZ :

- consulter les listes électorales du scrutin à partir du 10 septembre 2012
- trouver toutes les réponses aux questions que vous vous posez
- prendre connaissance des programmes des syndicats candidats dans votre région à partir du 17 octobre 2012
- vous tenir informé des dates importantes concernant l'élection
- voter en ligne dès le 28 novembre 2012

Vous étiez salarié (CDI, CDD, contrat d'apprentissage, etc...) d'une très petite entreprise ou employé à domicile en décembre 2011 et vous avez 16 ans révolus le 28 novembre ? Si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales du scrutin, quelle que soit votre nationalité, vous pouvez voter pour un syndicat qui vous représentera.

Du 28 novembre au 12 décembre 2012
votez par courrier ou sur Internet :
www.electiontpe.travail.gouv.fr

Voter à cette élection, c'est désigner le syndicat qui négociera vos conditions de travail dans les conventions collectives (temps de travail, salaire, formation professionnelle...) et qui participera à la gestion des organismes paritaires et de Sécurité sociale.

VOTEZ !



VOTEZ

Par **courrier** ou sur **Internet**
du 28 novembre au 12 décembre 2012

Plus d'informations
www.electiontpe.travail.gouv.fr



POURQUOI VOTER ?

LES SYNDICATS SONT LÀ POUR VOUS REPRÉSENTER

Ils négocient les conventions collectives qui définissent vos conditions de travail.

Les syndicats sont également les interlocuteurs de l'État sur les grandes réformes sociales et ils participent à la gestion de nombreux organismes.

Pour la 1^{ère} fois

Salariés des entreprises de moins de 11 salariés et employés à domicile

Salariés des entreprises de 11 salariés et plus

Salariés de la production agricole

Votent pour

Syndicats

Négocient des conventions collectives (conditions de travail, formation professionnelle, salaires...)

Gèrent de nombreux organismes (Sécurité sociale, Assurance chômage et organismes paritaires)

Participent aux concertations et négociations nationales (réformes sociales...)

COMMENT VOTER ?

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2012 VOTEZ PAR COURRIER OU SUR INTERNET

1. Vérifiez que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales du scrutin

Au mois de septembre 2012, vous recevez à votre domicile un courrier avec les informations relatives à votre inscription sur les listes électorales du scrutin.

À partir du 10 septembre 2012, vous pouvez aussi vérifier que vous êtes bien inscrit en vous connectant sur le site : www.electiontpe.travail.gouv.fr

Si vous ne figurez pas sur les listes électorales du scrutin, vous pouvez vous adresser à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de votre région (Direccte).

2. Consultez les programmes des syndicats pour vous aider à faire votre choix

Courant novembre 2012, vous recevez votre matériel de vote ainsi que les programmes des syndicats candidats dans votre région.

Dès le 17 octobre, ces programmes sont également consultables sur le site :

www.electiontpe.travail.gouv.fr

3. Votez entre le 28 novembre et le 12 décembre 2012

Sur Internet, vous pouvez voter en vous connectant sur le site de l'élection ; rendez-vous sur l'espace de vote.

Si vous souhaitez voter par courrier, renvoyez votre bulletin de vote coché dans l'enveloppe prévue à cet effet.

QUI PEUT VOTER ?

- ▶ Si en décembre 2011, vous étiez salarié d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employé à domicile,
- ▶ Si vous avez 16 ans révolus le 28 novembre 2012,
- ▶ Si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales du scrutin,
- ▶ Et quelle que soit votre nationalité,

VOUS POUVEZ VOTER !

